

Autobus scolaire

Pour des écoliers
en sécurité



Québec 

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans la sécurité de votre enfant s'il prend le transport scolaire. C'est lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'autobus que votre enfant court le plus grand risque, notamment en raison de la présence même de l'autobus ou de la circulation environnante.

Sensibilisez-le par le jeu!

Découvrez **Axelle et Pitchouf : en marche!** : un outil éducatif pour les enfants de 5 à 8 ans. Visionnez une vidéo avec votre enfant et testez ses apprentissages à l'aide d'un jeu interactif. saaq.gouv.qc.ca/axelle-pitchouf

Profitez-en pour discuter ensemble de situations déjà vécues et pour mettre en pratique les règles de sécurité avec lui!



Règles de sécurité

En chemin

- Se rendre à l'avance à l'arrêt, sans courir.
- Marcher sur le trottoir pour se rendre à l'arrêt et en revenir.
- S'il n'y a pas de trottoir, marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.
- Traverser la rue en respectant la signalisation et favoriser les endroits avec brigadier, lorsque possible. S'il n'y a ni signalisation ni brigadier, traverser aux intersections en regardant de chaque côté de la rue et derrière son épaule.
- Ne jamais passer dans un stationnement. En reculant, les conducteurs peuvent ne pas bien voir, particulièrement quand ils conduisent de gros véhicules, comme des camions ou des déneigeuses.

À l'arrêt d'autobus

- Attendre l'autobus en file, sans pousser les autres.
- Avant de s'approcher de l'autobus, attendre qu'il soit complètement arrêté.
- Monter à la file en tenant la rampe, sans bousculade.
- S'asseoir tout de suite à sa place.



En route

- Ne pas déranger le conducteur.
- Rester assis et calme.
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus.
- Ne rien déposer dans l'allée et ranger ses objets dans son sac.
- Garder son sac sur soi ou sous la banquette.
- Ne rien lancer, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'autobus.

À l'arrivée

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de se lever.
- Descendre à la file en tenant la rampe, sans bousculade.
- S'éloigner rapidement et ne pas passer derrière l'autobus.
- Si un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues, avvertir le conducteur. S'il est impossible de lui parler, demander l'aide d'un adulte ou attendre que l'autobus soit parti pour ramasser l'objet.

Pour traverser la rue

- Sortir de l'autobus et compter 10 pas en marchant dans la même direction que roule l'autobus, pour s'en éloigner.
- S'assurer de bien voir le chauffeur et d'être bien vu avant de traverser.
- Une fois passé devant l'autobus, s'arrêter, puis regarder à gauche, à droite et encore à gauche avant de continuer.
- Traverser rapidement, sans courir.

Pourquoi n'y a-t-il pas de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires?

Les autobus scolaires sont sécuritaires, même sans ceintures, car ils sont conçus avec des mécanismes de protection pour les passagers, soit :

- un système de compartimentation formé de sièges rapprochés à hauts dossiers qui se déforment et absorbent l'énergie;
- un châssis très robuste;
- des barres latérales de renforcement;
- un plancher surélevé qui place les passagers de l'autobus au-dessus du point d'impact.

Pour plus d'information, consultez le site de Transports Canada (tc.gc.ca).



Les statistiques le démontrent,
l'autobus scolaire est l'un
des moyens de transport les
plus sécuritaires.



La sécurité autour de l'école

Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire, mais que vous allez le reconduire et le chercher à l'école, vous avez un rôle important à jouer, surtout à l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires. L'imprudence de parents trop pressés met en danger les jeunes qui circulent près de l'école.

Pour garantir leur sécurité, vous devez :

- respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- arrêter votre véhicule aux endroits désignés par l'école;
- respecter les limites de vitesse;
- surveiller la présence d'enfants dans les passages pour piétons et autour de l'école;
- respecter les signaux du brigadier scolaire, qui assure la sécurité des enfants.

Depuis le 1^{er} août 2019, les amendes sont doublées pour excès de vitesse en zone scolaire, durant la période scolaire.



**Société de l'assurance
automobile**

Québec



Avec vous,
au cœur de votre sécurité